

Conditions générales de ventes des produits Neocean

1. DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommée "CGV") sont applicables à toutes ventes de produits ou bateaux neufs conclues entre NEOCEAN (ci-après dénommé "la société") et l'Acheteur (ou le Client). Toute commande implique l'adhésion sans réserve de l'Acheteur aux présentes conditions.

Aucune dérogation aux présentes conditions ne sera opposable à NEOCEAN si elle n'a pas fait l'objet d'un avenant écrit expressément accepté par NEOCEAN. Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque client pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CGV, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le vendeur ou le prestataire selon le cas, et qui n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que la société ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. FORMATION DU CONTRAT DE VENTE

Le contrat de vente applicable se forme par signature conjointe du bon de commande par NEOCEAN et l'Acheteur en deux originaux. Le contrat de vente ne devient définitif qu'après l'encaissement par NEOCEAN de l'acompte payable à la commande et la levée des conditions suspensives éventuellement stipulées.

3 - LIVRAISON & DÉLAI

Les Biens sont mis à disposition, sauf stipulation contraire, au lieu contractuel de livraison indiqué sur le bon de commande.

Sauf disposition contraire, la livraison est faite à l'adresse que l'Acheteur a indiqué lors de sa commande. Le transfert des risques est effectif au moment où l'Acheteur prend physiquement possession des biens livrés ; quel que soit le mode de remise, son destinataire est tenu de vérifier l'état du bien (pièce manquante, avarie, défaut d'aspect, pièce cassée...)

En cas de contestation :

- le client est invité à faire mention de ses contestations directement sur le bon de livraison du transporteur ou de NEOCEAN et le cas échéant de refuser la livraison.

- si le client ne reçoit pas personnellement la livraison, le client est invité à adresser ses contestations au transporteur ou à NEOCEAN selon le cas, par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus dans les trois (3) jours suivant la réception.

En parallèle de cette démarche et dans ce même délai de 3 (trois) jours, le client doit tenir informé NEOCEAN des anomalies constatées. Il peut le faire par courrier adressé au service client, ou via la rubrique « Mon compte » sur le site NEOCEAN en mentionnant précisément le problème rencontré. Passé le délai de trois (3) jours, la livraison sera réputée complète et les produits livrés seront réputés exempts de tout vice apparent. En conséquence, NEOCEAN n'acceptera plus aucune réclamation pour cause d'avarie, produit manquant, colis endommagé, pièce cassée à la réception.

Sauf stipulation expresse d'un délai ferme aux Conditions particulières, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. L'Acheteur reconnaît que la mise en fabrication ultérieure du Bien commandé ne permet pas à NEOCEAN d'indiquer, au jour de la commande, un délai de livraison ferme à raison de l'étroite dépendance de la fabrication à la disponibilité et aux délais d'approvisionnement des matériels, pièces et composants, comme au plan de charge du Chantier et aux autres commandes.

Un retard de livraison ne pourra en aucun cas donner lieu à l'allocation de dommages et intérêts à l'Acheteur, et ce dernier ne pourra se prévaloir de ce retard pour justifier une annulation de commande.

La date de livraison sera notifiée par le vendeur à l'acquéreur au plus tard quinze jours avant la date de livraison prévue. Le vendeur s'engage à livrer le bateau et l'acquéreur à prendre livraison de celui-ci à la date stipulée. Le cas échéant, le vendeur remettra à l'acquéreur tous documents nécessaires à l'immatriculation du bateau auprès des douanes et/ou des affaires maritimes. La livraison dans les délais ne pourra intervenir que si l'acquéreur est à jour de ses obligations envers le vendeur. Passé la date de livraison, le montant de tous les frais générés par ce retard, notamment les risques attachés à la présente cession seront supportés par l'acquéreur si l'acquéreur n'a pas pris livraison du bateau commandé dans les dix jours qui suivent la date de livraison convenue, sauf cas de force majeure (notamment grève, attentat, guerre, catastrophe naturelle, décision administrative ou fait du prince, pandémie).

Pour ce qui est des acquéreurs personnes physiques, pour un usage strictement personnel, conformément à l'article L.216-1 et L.216-2 du code de la consommation, la livraison de la commande doit avoir lieu à la date ou dans le délai indiqué, à défaut d'accord, au plus tard trente jours après la confirmation de la commande. Dans le cas contraire le consommateur peut annuler la commande.

4. PRIX

Les prix s'entendent nets départ chantier (ex-works) pour les biens non emballés mis à disposition sur le site de production du chantier, hors taxes, droits et impôts divers.

Les frais de sortie du Chantier, d'emballage, transport, convoyage, arrimage, mise à l'eau, mise sur remorque sont à la charge de l'Acheteur pour une livraison au lieu convenu sur le bon de commande.

L'obligation de l'Acheteur de payer le prix comporte celle de prendre toutes mesures et d'accomplir à ses frais toutes les formalités destinées à permettre le paiement du prix. Si la vente est conclue sans que le prix ait été fixé expressément dans le contrat, les parties seront réputées s'être référées au prix du tarif public ex-works de NEOCEAN, en vigueur à la date de la commande.

5. MISE EN CONFORMITE DE L'EMBARCATION A MOTEUR

Il appartient à l'Acheteur de procéder à ses frais à toutes déclarations ou formalités requises par les lois ou règlements pour l'utilisation des produits vendus. Particulièrement, il incombe à l'Acheteur d'acquiescer ou de compléter l'armement de sécurité prescrit. Tous droits et taxes (dont la TVA) que NEOCEAN serait amené à payer pour le compte de l'Acheteur seront refacturés à l'Acheteur en sus du prix de vente. En cas de vente à l'export, l'Acheteur fera son affaire personnelle à ses frais de toutes démarches administratives nécessaires à l'utilisation normale du Produit dans les eaux territoriales ou continentales du pays de destination où le produit sera utilisé ou exploité.

6. TRANSFERT DES RISQUES

La livraison, matérialisée par le PV de livraison opère immédiatement transfert des risques à la charge de l'acquéreur. Les dommages que pourrait subir le bateau après la livraison, même pendant la mise en main, sont de la responsabilité de l'acquéreur.

L'Acheteur est tenu d'assurer le bateau (assurance dommage et responsabilité civile) avec effet au plus tard lors de la livraison, où il en devient responsable tant en cas de perte ou de sinistre que d'atteinte aux tiers.

7. PAIEMENT

Sauf dispositions contraires expressément acceptées lors de la commande ou par avenant spécifique, les factures sont payables au siège social de NEOCEAN, en euros ou dans la monnaie indiquée sur la commande. En cas de financement par un organisme tiers, le solde sera versé sous forme de chèque de banque ou virement

préalable si l'organisme de financement n'est pas agréé par NEOCEAN. En cas de défaillance de l'organisme de financement, l'acheteur reste redevable du paiement de l'intégralité du prix du bateau.

Les rabais, remises, ristournes et autres avantages qui seraient consentis aux Conditions Particulières ne seront acquis que pour autant que les éventuelles prestations y ouvrant droit aient été effectivement réalisées et les factures intégralement réglées. Aucune réclamation ne pourra être de nature à dispenser l'Acheteur de régler les factures émises. En cas de remise d'un chèque, le paiement ne sera réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement effectif. En cas de virement bancaire, le paiement sera considéré comme réalisé lorsque la somme sera créditée sur le compte bancaire de NEOCEAN.

Le non-respect de l'une des échéances de paiement du prix prévu aux conditions stipulées par NEOCEAN entraîne, de plein droit, obligation de payer un intérêt au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal français, sans préjudice des droits de NEOCEAN définis dans les présentes conditions.

Dans le cas où l'acheteur ne prendrait pas possession du bateau commandé, la totalité des créances nées au profit de NEOCEAN deviendront immédiatement exigibles. La perte ou la détérioration de produits survenues après le transfert des risques à l'Acheteur ne libère pas celui-ci de son obligation de payer le prix à moins que ces événements ne soient dus à une faute de NEOCEAN.

8. DROIT DE RÉTRACTION & DROIT DE RETOUR

L'achat d'un produit de NEOCEAN sur une foire ou un salon est irrévocable, à moins que l'acquisition ne soit financée par un financement (voir article 8). Si l'achat est fait sous la condition suspensive d'obtention d'un financement auprès d'un établissement agréé par NEOCEAN, seuls les acquéreurs personnes physiques et pour un usage strictement personnel disposent d'un délai de 14 jours à compter de la date à laquelle la commande est passée pour exercer leur droit de rétraction. Aucune marchandise ne peut être renvoyée sans le consentement écrit de NEOCEAN. Les produits en commande spéciale ou options spécifiques ne peuvent être repris ou échangés. Tout retour accepté de produit ne pourra se faire que pour les marchandises neuves (non utilisées), n'ayant fait l'objet d'aucune détérioration de la part du client, de ses préposés ou de tiers.

Il s'effectuera dans l'emballage d'origine moyennant un prix de reprise égal à notre prix de vente TTC facturé (hors frais de port) au client moins une minoration de 30 % et dans un délai de 14 jours, passé ce délai les articles ne seront pas repris, frais de retour à la charge du client.

Pour tout échange supplémentaire des frais d'expédition seront facturés.

9. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de la propriété des marchandises livrées demeure subordonné au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. La présente clause de réserve de propriété ne fait pas obstacle au transfert à l'acquéreur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner, dès la livraison du bateau objet du présent contrat au lieu de livraison indiqué dans le Bon de Commande.

10. PROPRIETE DES DONNEES NUMERIQUES

Dans le but de permettre l'amélioration de la qualité et de la sécurité des bateaux et équipements produits par Neocean, la société se réserve le droit d'exploiter les données numériques enregistrées lors du fonctionnement des produits vendus, soit par récupération des données sur support physique contenu dans le bateau (carte mémoire) soit par télétransmission. Toutes ces données numériques concernent exclusivement le fonctionnement interne des produits et sont uniquement enregistrées lors de l'utilisation des produits. Quelle que soit l'utilisation des produits ou leur lieu d'exploitation, ces données numériques restent la propriété pleine et entière de NEOCEAN. En cas d'utilisation éventuelles, toutes les données seront traitées et exploitées de façon totalement anonyme. L'acceptation des présentes CGV entraîne l'accord irrévocable de L'Acheteur à permettre l'acquisition ou l'accès aux données par NEOCEAN et garanti NEOCEAN de tout recours éventuel de l'Acheteur contre l'exploitation des données dans le cadre de l'amélioration ou du développement des produits. NEOCEAN garanti en retour l'utilisation des données ainsi collectées à des fins strictement interne et anonymes.

11. GARANTIES – LIMITES DE DOMMAGES ET INTERETS

Toute demande formulée au titre des garanties légales prévues aux articles L217-4 du code de la consommation et 1641 et suivants du code civil doit être adressée au siège de NEOCEAN. Le vendeur est tenu des défauts de conformité du produit au contrat dans les conditions de l'article L.217-4 et suivants du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

Garantie du consommateur, pour un usage individuel :

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur, personne physique et pour un usage strictement personnel :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, pour agir peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions coûts prévues par l'article L.217-9 du code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie. Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits, il convient impérativement d'avoir acquitté l'intégralité du prix et de ses accessoires et de conserver la facture d'achat du produit.

Garantie commerciale :

L'unité ou le matériel livré sont garantis pendant une durée de 24 mois à compter de la date de livraison. NEOCEAN procédera, à son choix, à la remise en état ou au remplacement des pièces défectueuses. Les travaux y afférents ne pourront être exécutés que par NEOCEAN elle-même dans ses locaux, ou une entreprise spécialisée choisie par elle-même, sous peine de déchéance de ladite garantie. Les manutentions, le stationnement, le convoyage ou le transport du bateau ou des marchandises sont à la charge du client pour effectuer les travaux sous garantie. Les risques pendant cette période restent de la responsabilité du client.

Les batteries sont garanties pendant 24 mois à partir de la date de livraison, qu'il s'agisse de la date de livraison du bateau comprenant les batteries ou d'une livraison séparée de batteries. Seules les batteries sont garanties, à l'exclusion des autres équipements (switching box, chargeurs, connecteurs, logiciels).

En toute circonstance, le client s'engage à permettre à NEOCEAN d'accéder au navire ou au matériel objet des désordres allégués, afin de lui permettre de procéder à toutes constatations, analyses ou examens. A défaut, aucune garantie ne sera due par NEOCEAN. Sont exclus de la garantie tout désordre ayant pour cause une mauvaise utilisation, les désordres consécutifs à une intervention non autorisée par NEOCEAN, les désordres occasionnés par un vol, un incendie, une explosion provoquée, un accident de navigation, une guerre etc..., les désordres liés à un défaut d'entretien, les désordres liés à une usure normale de l'unité ou du matériel, les batteries. Le matériel défectueux ayant fait l'objet d'un remplacement deviendra la propriété de NEOCEAN.

La garantie contractuelle ne couvre pas :

le remplacement des consommables (l'usure normale des batteries, pièces d'usures) ;

l'utilisation non conforme ou anormale des produits ;

les défauts et leurs conséquences dus à l'intervention d'un réparateur non agréé par NEOCEAN ;

les défauts et leurs conséquences liés à toute autre cause hors du contrôle de NEOCEAN.

Intervention hors garantie : Un taux horaire de 50 € ht sera facturé pour toute intervention de maintenance et/ou de réparation devant être effectuée en dehors du cadre de la garantie NEOCEAN.

12. CESSATION DU CONTRAT

NEOCEAN pourra de plein droit procéder à la résolution de la vente au titre des commandes en cours et tous autres marchés passés entre les mêmes parties si l'échéancier de paiement n'est pas respecté et qu'il n'est pas régularisé après mise en demeure par L.A.R. de payer le ou les produits selon l'échéancier prévu. La commande sera alors résolue de plein droit, aux torts exclusifs de l'acquéreur 7 jours après une mise en demeure par L.R.A.R. restée

sans réponse, d'avoir à prendre possession des marchandises. L'annulation de la commande sera faite par L.R.A.R. et prendra effet à compter de la réception par l'Acheteur de ladite lettre recommandée. Dans ce cas le ou les acomptes pourront être conservés par NEOCEAN à titre d'indemnité. D'une manière générale, la commande sera résolue de plein droit sans indemnité si l'acheteur ne satisfait pas à ses obligations.

13. Dispositions Générales

13.1 Aucun retard ou abstention de la part de l'une ou l'autre des parties dans l'exercice de ses droits ne constituera une renonciation, à tout ou partie des droits qu'elle détient au titre du Contrat, ou ne pourra être considéré comme tel et, dans tous les cas, ne pourra porter préjudice à un droit quelconque de cette partie au Contrat

13.2 Le Contrat ne pourra être modifié que par voie d'avenant signé des deux parties.

13.3 Il représente l'intégralité des engagements existant entre les parties. Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet du présent contrat.

13.4 La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations du Contrat n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée. Cependant, les parties s'efforceront, d'un commun accord, de remplacer la ou les stipulations invalidées par une stipulation conforme aux dispositions légales alors en vigueur à l'esprit du contrat.

13.5 Imprévision : les Parties déclarent expressément renoncer à la révision du contrat pour imprévision (au sens de l'article 1195 du Code civil) et en conséquence acceptent d'assumer les risques de tout changement de circonstances imprévisible à la date des présentes et qui rendrait l'exécution dudit contrat impossible ou excessivement onéreuse pour l'une des Parties, sous réserve de la survenance d'un cas de force majeure.

14 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français et à la convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises, à l'exclusion du droit de la vente des Nations unies. Tous les litiges relatifs à la relation commerciale existant entre le Client et NEOCEAN sont soumis à la compétence exclusive des juridictions française et plus précisément le Tribunal de Commerce de Montpellier (Hérault) si le Client est commerçant, ou aux Tribunaux civils compétents si le Client est un particulier.

Date de validité : 31-12-2022, sous réserve de modification ultérieure